

Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE

de conseillers en exercice : 15
de présents : 10
de votants : 14

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 31 janvier 2025

Présents: M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Sylvain BOUVIER, Fabrice

MONNERY, Rémy BARGE, Karine FRIBOURG et Sébastien GUILLON

Excusée: Sandrine RAVET

Procurations: Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND

Marie-Odile ROUSSELET à Gisèle PLAZA Corinne DRUHET à Sylvain BOUVIER Maryline JAMES à Karine FRIBOURG

Secrétaire: Mara PHILIP

Date de la convocation : 24 janvier 2025

<u>Délibération N°1 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du</u> CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
1	1-2025	INSECTEAIN — Dératisation CLSH		320.00€/an	
1	2-2025	GERENTET – Poêle à granules 1248 rue CF		4 122.12€	
1	3-2025	GRENKE – Contrat 061-83087 Cluster firewall Watchguard M290		346.00€ / mois	
1	4-2025	TECH SERVICES – Avenant contrat compresseur et pont élévateur - Sce tech		516.00€ / an	
1	5-2025	GERENTET – Poêle à granules 209 Rogations		3 985.81€	
1	6-2025	Adhésion Syndicat d'initiative Meximieux 2025		40€	
1	7-2025	AMEDYS – Remise en état logement du bas 11 rue des Sources		40 782.50€	
1	8-2025	Décision n°2025/01 : Mouvement de crédits Régularisation centimes de TVA			
1	9-2025	ADDICT – 2 switchs Centre aquatique		543.00€	
1	10-2025	SOCATRA – Aménagement trottoir zone Nord Gaboureaux		13 262.50€	

Délibération N°2: Attribution d'une subvention - Association France ADOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'Association France ADOT, une subvention de 500,00 € pour l'année 2025. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération n°3 : Versement anticipé CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'un virement de 120 000,00€ du budget communal sur le budget du CCAS.

Délibération N°4 : Centre International de Rencontres - Définition des différents tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs H.T. tels qu'ils sont repris sur le tableau joint en annexe et de maintenir un prix dégressif en fonction du nombre de jours consécutifs de location, à savoir :

✓ de 2 jours à 4 jours : 10%
 ✓ de 5 jours à 9 jours : 15%
 ✓ de 10 jours à 14 jours : 25%
 ✓ de 15 jours à 19 jours : 35%
 ✓ à partir de 20 jours : 50%

Délibération n°5: Remboursement de frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais d'un agent pour la somme de 60 € dans le cadre d'une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l'emploi occupé ou un projet de reconversion professionnelle.

<u>Délibération N°6</u>: Mise en place du lotissement « Le Loué 2 – Domaine de la Pierre Blanche » et vente des lots issus des lotissements situés Impasse Le Loué, Domaine de la Pierre Blanche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes ci-avant énoncés nécessaires à la mise en place du lotissement « Le Loué 2 – Domaine de la Pierre Blanche » aux charges et conditions qu'il jugera convenables et les promesses de ventes et les ventes des lots 2 à 5, ainsi que des lots A, B, C et D des lotissements situés Domaine de la Pierre Blanche, Impasse Le Loué, conformément aux prix figurant sur le tableau joint à la présente délibération et à devoir à l'agence immobilière ATOUT IMMO de Saint-Vulbas, en charge de la vente desdits lots, une rémunération correspondant à 2,439 % du prix de vente Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge comprise, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ces opérations et de permettre à Monsieur le Maire, en cas d'empêchement, de déléguer sa signature, par arrêté municipal, à Monsieur Jacques ROLLAND, tant pour les actes nécessaires à la mise en place du lotissement « Le Loué 2 – Domaine de la Pierre Blanche » que pour les actes nécessaires à la vente des lots 2 à 5 et A à D.

<u>Délibération n°7</u>: Consultation Publique du 7 janvier 2025 au 4 février 2025 inclus – <u>Demande</u> d'enregistrement présentée par la SARL HVAC France en vue d'exploiter une unité de surface à Blyes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'abstenir d'émettre un avis sur le dossier présenté.

Pour information:

Rapport camping-car park 2024 :

Chiffre d'affaires : 36 129€
Nombre de nuitées : 2 856
Durée moyenne du séjour : 1.3

• Rapport de l'agence d'ingénierie de l'Ain concernant les ralentisseurs : pas de non-conformité, il convient de reprendre certaines signalétiques.

La séance est levée à 21h45.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 28 février 2025. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
31/01/2025	1	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2025/002
31/01/2025	2	Attribution d'une subvention – Association France ADOT	7.5	2025/003
31/01/2025	3	Versement anticipé CCAS	7.1	2025/004
31/01/2025	4	Centre International de Rencontres - Définition des différents tarifs	7.10	2025/005 🚅
31/01/2025	5	Remboursement de frais de formation	4.1	2025/007
31/01/2025	6	Mise en place du lotissement « Le Loué 2 – Domaine de la Pierre Blanche » et vente des lots issus des lotissements situés Impasse Le Loué, Domaine de la Pierre Blanche	3.2	2025/008-009
31/01/2025	7	Consultation Publique du 7 janvier 2025 au 4 février 2025 inclus – Demande d'enregistrement présentée par la SARL HVAC France en vue d'exploiter une unité de surface à Blyes	8.8	2025/010

Le secrétaire de séance

Mara PHILIP

Marcel JACQUIN

Le Maire,